

ville de
**Saint Jean
d'Angély**

Saint-Jean-d'Angély, le 10 janvier 2023

**DÉCISION DU MAIRE
N° 2023_ST_DEC01**

Le Maire de la Ville de Saint Jean d'Angély,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 Juillet 1982 ;

Vu l'article L 2122.22 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire pendant la durée de son mandat ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint Jean d'Angély du 28 mai 2020 portant délégation au Maire, pour la durée de son mandat, des attributions prévues par l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les travaux de peinture et de nettoyage effectués par M. Frédéric CAUNEAU afin de bénéficier de l'usage du logement ;

D É C I D E

Article 1 :

De conclure avec Monsieur Frédéric CAUNEAU, un bail d'habitation pour le logement situé au 35 impasse SARRAGOT 17400 SAINT-JEAN D'ANGELY, à compter du 1^{er} janvier 2023. Le bail est consenti moyennant un loyer mensuel de 300 € pour une durée de 1 an. Il sera révisé chaque année, à la date d'anniversaire de la prise d'effet du contrat, par la variation annuelle de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE : indice du 3^{ème} trimestre 2022 : 136,27.

Article 2 :

Toutefois la période de renouvellement « tacite » ne pourra excéder le double de la durée initiale du contrat.

AR Prefecture

017-211703475-20230110-2023_ST_DEC01-AI
Reçu le 11/01/2023

Article 3 : il est décidé de reporter le paiement du loyer d'un mois soit au 1^{er} février 2023, suite aux travaux effectués par Monsieur Frédéric CAUNEAU.

Article 4 :

La présente décision prise en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fera l'objet d'un compte-rendu pour notification à la prochaine séance du Conseil Municipal.

La Maire,
Conseillère Régionale,
Françoise MESNARD



**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20230110-
2023_ST_DEC01 -DE
AR Sous-préfecture le

Publication dématérialisée le